

Décision Générale colonial

Décision n° 130-153-1909 Mutation.

n° 130-153-1909

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 10 juillet 1909
Numéro JO n° 153 du 01/08/1909	Date du numéro 1 août 1909

TEXTE INTÉGRAL

M. Rousselet, sous-chef de bureau de 1re classe des Secrétariats Généraux, reprend à compter de ce jour les fonctions d'Huissier près les Tribunaux de Djibouti et de Commissaire-Preneur, en remplacement de M. Roucou.